

VALORISATION DE LA RECHERCHE

SOUTIEN À LA PARTICIPATION AUX MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES POUR LES JEUNES CHERCHEURS

APPEL RÉGIONAL A CANDIDATURES

RÈGLEMENT

CONTEXTE

L'action de soutien aux manifestations scientifiques de l'AUF en Europe centrale et orientale répond aux priorités stratégiques de l'AUF établies et adoptées lors de l'Assemblée générale de l'AUF (Marrakech, 2017). Elle vise à contribuer à la structuration et au développement de la recherche dans un cadre national et international et soutenir l'implication des institutions membres dans ce processus.

1. OBJECTIFS

Par le présent appel, l'AUF se propose de :

- Soutenir les jeunes doctorants et universitaires de la région qui présenteront une contribution scientifique à l'occasion des manifestations scientifiques francophones (congrès, colloques, journées scientifiques, etc.).
- Favoriser la mobilité des doctorants, enseignants, chercheurs, postdoctorants de manière à valoriser et à renforcer la science en français.

2. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Le (la) candidat(e) doit remplir les critères suivants :

- être francophone,
- être **doctorant, assistant, chef de travaux¹ ou titre équivalent** au moment du dépôt du dossier,
- justifier de ses titres et du statut d'enseignant et/ou de chercheur en exercice ou de doctorant au sein d'un établissement membre de l'AUF en Europe centrale et orientale (cf. https://www.auf.org/les_membres/nos-membres/?region=europe-centrale-orientale),
- avoir moins de 40 ans à la date de début de la manifestation,
- déposer sa demande de soutien obligatoirement EN LIGNE à l'adresse <https://formulaire.auf.org/>, accompagnée des documents indiqués à la section 7 du présent règlement,
- être accepté avec une communication en français à une manifestation scientifique dont les travaux se déroulent intégralement ou partiellement en français,
- justifier de la pertinence scientifique de sa participation, de l'intérêt pour son institution de rattachement et des retombées académiques explicites de sa participation en faveur de son pays/établissement/faculté d'origine,
- déclarer toute prise en charge financière autre que celle demandée à l'AUF,
- la priorité sera accordée aux personnes n'ayant pas bénéficié du même type de soutien pendant l'année civile précédente.

NB : Les demandes de financement pour la participation aux manifestations scientifiques organisées, co-organisées ou financées par l'AUF ne sont pas éligibles.

3. SÉLECTION DES CANDIDATURES

1. Les candidats déposent leurs demandes de soutien en ligne, sur la plate-forme <https://formulaire.auf.org/>.
2. Après vérification de la conformité des dossiers, ceux-ci sont soumis à une évaluation.
3. Les candidats sélectionnés sont notifiés par courriel.

¹ Par exemple : « lektor » en Albanie, « dassakhos » en Arménie, « assistant » en Bulgarie, « assistant » et « assistant professeur » en Géorgie, « lektor » en Roumanie et République de Moldova.

4. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les principaux critères retenus pour la procédure de sélection sont :

- les références scientifiques du (de la) candidat(e),
- le rayonnement scientifique de la manifestation,
- les objectifs scientifiques attendus,
- la dimension francophone du projet,
- le retombées académiques explicites de sa participation en faveur de son pays/établissement/faculté d'origine.

5. MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE

Le soutien de l'AUF portera uniquement sur la prise en charge des frais de transport, selon le barème **maximal** suivant :

Europe	Hors Europe
400 €	1000 €

La prise en charge se fera en fonction des frais réels de transport et des titres de transport déjà achetés par le bénéficiaire (billets d'avion classe économique, billets de train 2^e classe ou billets de bus), de la ville de l'établissement d'origine jusqu'à la ville de déroulement de la manifestation. Au cas où le bénéficiaire ne pourra pas présenter tous les titres de transport avant le départ, le remboursement se fera par un seul virement, après l'envoi des titres de transport achetés sur place. Le transport local (ticket de métro ou de bus dans la ville) n'est pas pris en charge.

6. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit obligatoirement être déposé EN LIGNE Aucune candidature envoyée par d'autres moyens que la plate-forme en-ligne : <https://formulaire.auf.org/> ne sera traitée.

Pour être complet, le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes (à joindre au formulaire, en format PDF) :

- ❖ attestation d'accord du plus haut responsable de l'établissement d'origine (Recteur, Vice-recteur, Doyen, Vice-Doyen, etc.), mentionnant le(s) titre(s) et fonction(s) académique(s) du candidat;
- ❖ attestation du responsable scientifique direct dans l'établissement d'origine (qui se réfère de façon explicite aux retombées académiques de cette participation), mentionnant le(s) titre(s) et fonction(s) académique(s) du candidat ;
- ❖ curriculum vitae actualisé comprenant, notamment, les activités d'enseignement et/ou de recherche des deux dernières années ;
- ❖ photocopie du plus haut diplôme obtenu (pour les enseignants-chercheurs)/attestation d'inscription en thèse (pour les doctorants) ;
- ❖ description détaillée de la manifestation, avec, obligatoirement, le programme de la manifestation et la liste des membres du comité scientifique ;
- ❖ description détaillée de la contribution apportée par le (la) candidat(e) à la manifestation (résumé de la communication, présentation du poster, etc. – maximum 3 pages) ;
- ❖ attestation de l'organisateur de la manifestation mentionnant le titre de la communication acceptée dont la présentation se fera en français ;

Chaque document sera indiqué de la façon suivante : NOM-Prénom-intitulé du document

LE DOSSIER DOIT ÊTRE DÉPOSÉ AU MOINS SIX SEMAINES AVANT LA DATE DE DÉBUT DE LA MANIFESTATION

Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être rédigées ou traduites en français. L'absence de l'une d'entre elles entraîne automatiquement le rejet de la candidature.

Aucune pièce complémentaire ne sera acceptée après la validation de la candidature en ligne.